

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 11 décembre 2017**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 20 novembre 2017	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	3
6. Communications des délégués dans les instances intercommunales	4
7. Préavis municipal No 17/2017 : Demande de crédit de CHF 46'000.- pour le remplacement des véhicules du service de la déchetterie et des eaux.	4
8. Préavis municipal N° 18/2017 : Budget 2018	5
9. Postulat de Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich « Pour une zone abritée à la cour du CCS » ...	8
10. Divers et propositions individuelles.....	9
11. Annonce et préavis futurs	9

1. Appel

Le Président M. Vuille accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public

La Secrétaire procède à l'appel : 41 membres sont présents, 6 sont excusés, 1 absent (M. Inal Uygur) et une arrivée tardive.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe que le postulat de Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich « Pour une zone abritée dans la cour du CCS » est ajouté au point 9 de l'ordre du jour. Puis, le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour modifié à l'assemblée.

Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour modifié du 11 décembre 2017.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 20 novembre 2017

Avant de procéder à l'approbation du procès-verbal, le Président demande à l'assemblée si des modifications ou remarques sont à faire.

M. François Esselborn précise que, à la page 7, concernant l'exercice DAP 3 des pompiers où il est mentionné « *Le thème de l'exercice était le Chalet d'Alpage.* » qu'il s'agissait d'un feu dans un chalet d'alpage avec deux disparus.

Suite à cette précision, Le Conseil Communal approuve à une large majorité le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017 avec modification.

4. Communications du Bureau

Le Président informe que les dates des prochaines séances sont ; le 12 février, le 26 mars, le 14 mai, le 25 juin, le 10 septembre, le 19 novembre ainsi que le 3 décembre. Il informe également qu'il y aura des votations fédérales et cantonales le 4 mars, le 10 juin, le 23 septembre et le 25 novembre.

Il rappelle à la commission des finances et à la commission de gestion de bien vouloir renvoyer leur décompte d'heures de vacation directement à la Boursière

5. Communications de la Municipalité

Mme La Syndique rappelle que le Noël villageois aura lieu le jeudi 21 décembre au CCS, le Feu des sapins de Noël le samedi 6 janvier à la déchetterie et le Bal du Petit Nouvel-An le samedi 13 janvier dans la salle du Conseil communal.

M. Nicolas Ray informe que les bucherons ont construit un canapé forestier en bois pour les enfants du Relais des Mômes. Les enfants peuvent s'y asseoir et prendre leur goûter lors de leurs sorties en forêt. Ce dernier a malheureusement été saccagé, heureusement une éducatrice s'en est aperçue avant que les enfants arrivent.

Il tient à remercier les bucherons qui ont pris de leur temps pour aller le reconstruire afin que les enfants puissent encore en profiter. Il demande, dans le cas où quelqu'un entende parler des personnes qui l'ont saccagé, de lui en faire savoir.

Concernant le futur centre scolaire, une séance a été organisée, mardi passé, par des habitants de la Commune où lui-même et Mme la Syndique ont été invités. Ils ont pu répondre à des questions concernant ce projet et ont encouragé tous les participants à venir avec des propositions. Il rappelle que la Municipalité est ouverte à la discussion et que dans le cas de gros changement c'est le Conseil qui tranchera étant donné qu'il a le dernier mot dans ce projet.

M. Patrick Hübscher explique que le service de déneigements est composé de dix personnes et d'un indépendant. Les dix personnes sont représentées par des bucherons et ceux qui travaillent pour l'infrastructure, la saison du déneigement cours sur six mois et se termine en avril. L'emploi du temps est de 7 jours sur 7 en fonction des conditions météorologiques, l'organisation de la semaine se fait à tour de rôle, le premier commençant à 3 heures du matin appelle trois de ses collègues pour débiter la journée. Une fois que ces travaux sont faits, le salage et le déneigement reviennent à partir de 16 heures jusqu'à 22 heures. Il demande que ces personnes soient respectées et que l'on soit patient à leur égard. En effet, manipuler ces gros engins sur un terrain pas facile, quelques fois avec une mauvaise visibilité, n'est pas évident.

6. Communications des délégués dans les instances intercommunales

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional, informe que, lors de la séance jeudi passé, quatre préavis ont été acceptés ; le budget, un préavis pour la communication au niveau du Conseil régional et deux préavis DISREN ; le Musée du Léman et le parking à la Givrine. Il explique que les cotisations des membres, CHF 20.- par habitants, représentent un total de CHF 1'850'000. — . Cette somme se répartit pour CHF 565'376. — dans le cadre du fonctionnement et le reste pour le soutien soit CHF 1'025'498. — et se répartit entre le Conseil des jeunes, la Culture, le Tourisme, le Sport, la Mobilité, le Développement territorial, la Promotion économique et pour finir l'énergie et l'environnement. Les amortissements représentent CHF 208'00.--.

D'autre part, il informe que le Conseil régional reçoit des Fonds Tiers pour son fonctionnement notamment des honoraires, de la LADE, du Fret, du Canton tourisme, du Canton mobilité, du Canton développement territorial, du Canton promotion économique et d'autres remboursements pour un total de CHF 1'058'767. — (annexe 1).

7. Préavis municipal No 17/2017 : Demande de crédit de CHF 46'000.- pour le remplacement des véhicules du service de la déchetterie et des eaux.

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'informations complémentaires.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui propose à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N°17/2017 tel que proposé.

M. Christian Messaoudene lit les conclusions du rapport de la commission ad 'hoc et informe que celle-ci a conclu à l'acceptation du préavis municipal N°17/2017 tel que proposé.

M. Claude Rossier souhaite avoir des précisions concernant les options et accessoires des véhicules.

M. Christian Messaoudene informe que parmi ces derniers il y a les tapis de sol, la prise pour le faisceau électrique, le crochet d'attelage et la galerie de toit. Puis, il précise que le Nissan n'est pas un moteur diesel mais un moteur essence comme mentionné dans l'annexe.

M. Claude Rossier demande des précisions quant aux accessoires.

M. Christian Messaoudene lui répond qu'il s'agit du tapis de sol partie conducteur.

M. Mathieu Ruchat fait remarquer qu'il n'y a pas de reprise sur l'un des deux véhicules. Qu'en est-il ?

M. Christian Dugon explique que ce véhicule est pratiquement invendable car il est en fin de vie.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis n°17/l2017 au vote de l'assemblée.

Le préavis N° 17/2017 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions
--

8. Préavis municipal N° 18/2017 : Budget 2018

M. Patrick Hübscher remercie la Commission des finances pour leur rapport. Il relève que le sujet de la dette y est abordé de manière succincte. En effet, l'élaboration d'un budget dépend aussi de la dette et de sa qualité par conséquent il propose à l'assemblée d'en faire une brève analyse.

L'analyse de la dette peut porter sur la structure de la dette, sur la capacité de financement et sur la capacité économique d'endettement. Concernant la structure de la dette, elle se définit par le portefeuille d'emprunts. Le montant est de CHF 17'674'000 dont 17% est inférieur à 1 an et 83% supérieur à 1 an. Ce qui permet de créer des échéances « panachée », le tout pour une durée de 11 ans avec un taux moyen de 1.06%.

La structure de la dette se définit également par l'effacement de l'endettement, qui est sur une période de 16 ans, lorsqu'on compare l'effacement de l'endettement (EE) par rapport à la durée de vie d'investissement (DVI), le ratio est de 64% (16ans /25 ans). Le mauvais ratio serait si la DVI soit inférieure à la dette.

La structure de la dette se définit aussi par la quotité de l'endettement, à savoir que pour un revenu de CHF 100. -- la Commune à une dette de CHF 107. — ce qui est un bon ratio.

Pour finir, la structure de la dette se définit par l'évaluation de l'endettement ; à savoir est-ce que les intérêts passifs sont suffisamment couverts par les liquidités générées par l'activité des comptes. La couverture est de 5 fois donc hors seuil d'endettement ou de surendettement.

En ce qui concerne la capacité de financement, elle porte à la fois sur la capacité de l'endettement et sur la capacité d'autofinancement. La capacité d'endettement est l'apport par rapport aux emprunts ; à savoir pour CHF 100. -- empruntés la Commune apporte CHF 6.22. — ce qui est moyen comme ratio. Pour la capacité d'autofinancement, pour CHF 100. -- de revenu la Commune peut investir CHF 6.65. — ce qui correspond également à un ratio moyen. La capacité économique d'endettement dépend de l'évolution d'autofinancement, la marge d'autofinancement brute actuel est de 6.22 %.

Il revient sur deux points relevés par la Commission des finances le premier étant que les comptes affectés ne sont pas équilibrés, et rassure l'assemblée en informant que des efforts seront entrepris dans ce sens. Le deuxième point porte sur la suggestion d'une modification du coefficient du taux d'impôt afin d'augmenter les revenus de la Commune, ainsi que la marge d'autofinancement brute, et émet une réserve par rapport à la facture sociale. En effet, sous l'effet de l'augmentation des

revenus, le point d'impôt communal risque d'augmenter. Sachant que la valeur moyenne du point d'impôt cantonal pour les 318 communes est imprévisible, le seuil de l'écrêtage de la Commune pourrait être impacté et renchérir la facture sociale. Il ajoute que selon les propos de la Conseillère d'État, Mme Béatrice Métraux, il y aura la suppression de la déduction du point d'impôt écrêté en 2019, ce qui signifie que la facture sociale augmentera. Pour la Commune cela pourrait représenter 1.75 points ou CHF 269'000.--.

Par conséquent, la question est de savoir comment assurer des financements sans avoir recourt à l'augmentation des impôts afin de freiner l'effet de renchérissement de la facture sociale. Une solution se présente ; allouer un montant annuel de la marge d'autofinancement brute qui servirait à lever un emprunt mais aussi à le rembourser, sur 25 ans aux taux fixe de 1.50%. Il précise que ce taux n'a pas été confirmé par les établissements bancaires. Avec une capacité de remboursement de CHF 200'000. — par année, la capacité économique d'endettement pourrait lever un emprunt de CHF 4'150'000.--. Le but serait de financer la totalité du budget des investissements de 2018 ou, selon la planification des investissements 2018-2022, une partie du coût de l'infrastructure des égouts. Cette solution éviterait l'augmentation des impôts, diminuerait l'effet péréquatif et apporterait de la visibilité, car chaque franc emprunté serait alloué uniquement à l'investissement et non à une partie du financement de la facture sociale. Ce choix offrirait une optimisation dans la gestion de la dette.

Il rappelle que l'estimation de l'augmentation de la facture sociale pour le budget 2018 est de l'ordre de CHF 1'070'000. — ce qui péjore le revenu fiscal de la Commune de 53%. Sans cette prévision la marge d'autofinancement brute serait à plus de CHF 1'180'000. — contre les CHF 848'000. — budgétés, sans oublier que l'excédent négatif serait devenu positif. Il souligne que dans ces conditions, un emprunt via la capacité économique d'endettement est intéressant car il apporte la visibilité sur le long terme et évite l'augmentation des impôts pour son financement.

M. Jean- Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°18/2017 tel que proposé.

Le Président commence passe en revue le budget.

3201 Forêts : M. Eric Jaquet demande pourquoi le CCE est incorporé dans ce compte alors que les autres bâtiments sont séparés.

M. Nicolas Ray explique que cette rubrique utilise partiellement le CCE, par conséquent la décision a été prise de mettre le CCE au niveau de ce compte ce qui augmente les charges thématiques et donc diminue les péréquations. En effet, toutes les charges qui vont à ce compte vont en diminution de la péréquation. Il s'agit de quelques points d'impôts sauvés grâce à cette méthode.

3505 Auberge Communale : M. Pascal Voutat fait remarquer que 9 mois ont été budgétés et demande si la Municipalité a une bonne nouvelle à annoncer.

Mme la Syndique répond qu'il n'y a pas de bonne nouvelle à annoncer ce soir mais que d'excellents dossiers sont en cours et qu'elle espère que cela va se finaliser d'ici la fin de l'année.

43 Routes : M. François Esselborn revient sur le rapport de la Commission des Finances et demande des précisions quant au paragraphe 7, « analyse et revenu » point 42 à 43, taxes et permis de construire. En effet, il y a une augmentation de revenu qui est presque le double, on passe de CHF 70'000. -- en 2017 à CHF 150'000. -- en 2018.

Mme Elvira Rölli explique que jusqu'à présent les frais de mise à l'enquête n'étaient pas facturés comme la Commune pourrait le faire. De ce fait, un réajustement a été fait avec Mme la Boursière ce qui donne ces chiffres.

Mme la Boursière explique que ce chiffre est par rapport aux charges qui sont dans le 42-31 et que pour les comptes 2016 il y a CHF 100'000. —d'encaissement, une réévaluation des entrées a été faite. De plus, il devrait avoir un technicien qui traitera les dossiers et chaque heure de son temps de travail sera facturé. Il s'agit d'une autre personne que le service des constructions actuel qui complètera le traitement des dossiers. Elle rappelle que les travaux de transformations, agrandissements et autres font également partie des permis de construire.

Suite à la passation en revue des comptes le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Vout revient sur la conclusion du rapport de la Commission des finances et lit : « *Les revenus sont calculés de façon optimiste.* ». Il rappelle qu'une discussion avait eu lieu l'an dernier lorsque l'impôt sur l'eau avait été abordé et que Mme la Boursière avait dit qu'un principe de prudence avait été utilisé. Pour lui ce principe paraissait valable et il ne comprend pas pourquoi il ne s'applique pas aujourd'hui par rapport aux revenus.

Mme la Boursière précise que le rapport de la Commission des Finances parle de revenus d'impôts et le principe de prudence concernait les taxes d'eau, ce qui constitue deux choses différentes. Au niveau des revenus d'impôts, les revenus 2017 ont été pris en compte avec une certaine prudence à cause d'éventuels départs au 31 décembre. Afin d'établir le budget, une partie des revenus du bouclage 2016 ont été pris en compte ainsi qu'une moyenne par habitants. En comparant le budget 2018 versus les comptes 2016 il y a une différence d'environ CHF 400'000. -- de plus dans l'idée qu'il y aura de nouveaux habitants sur la Commune.

M. Flavio Boscardin demande ce que le terme « imputation interne » désigne.

Mme la Boursière explique qu'il s'agit d'une ligne comptable qui correspond à la facturation à l'interne du travail de chaque employé. Par exemple lorsqu'elle traite des factures d'eau elle impute du temps de travail au service des eaux.

M. Vincent Grandjean revient sur le commentaire précédent de M. Nicolas Vout. Il explique que la Commission des finances essaie d'anticiper les événements et revient sur l'estimation de la Municipalité de l'augmentation démographique de 1.29% et l'augmentation des revenus de 6.18%. Cette estimation suppose que soit les habitants de la Commune gagnent davantage ou que les nouveaux habitants ont une capacité contributive supérieure à la moyenne de ceux de la Commune aujourd'hui. La Commission serait plutôt allée vers une vision stable c'est-à-dire une augmentation de 1.29% en maintenant la moyenne des revenus actuelle.

M. Nicolas Ray précise que lorsque les estimations sont faites, elles sont également basées sur les futures capacités contributives des nouveaux projets immobiliers en cours.

M. François Esselborn demande si le Domaine des Clyettes est considéré dans la projection des chiffres.

Mme la Boursière explique que lorsque la projection de budget est faite les habitants sont pris en compte en premier lieu, puis les logements vides ou qui sont en phase d'être vendus et pour finir il y a l'estimation entre la finalisation des nouvelles constructions et l'arrivée des nouveaux habitants. Par exemple, le domaine des Clyettes a été étalé sur 5 ans, c'est-à-dire qu'il avait été estimé que cela allait prendre environ 5 ans pour que le domaine soit entièrement vendu. En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 18/2017 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions
--

9. Postulat de Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich « Pour une zone abritée à la cour du CCS »

Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich lit le postulat (annexe 2).

Le Président ouvre la discussion.

M. Denis Berger pense que l'idée est bonne mais rappelle qu'un projet avait déjà été présenté. Il est tombé à l'eau car il n'y a pas eu d'autorisation ni par M. Mangeat ni par les autorités cantonales.

M. Christian Dugon informe qu'il a eu une discussion avec l'architecte et que ce dernier n'est pas entièrement contre. Néanmoins, au point de vue technique cela va représenter un certain coût et si le Conseil accepte le postulat il va falloir voter pour un crédit d'étude.

Mme Elvira Rölli complète et informe qu'il y a environ 15 ans une demande similaire avait été déposée. Vu la difficulté pour ajouter des couverts à ce bâtiment protégé un compromis avec les enseignants avait été mis en place. Ce dernier consistait à laisser les enfants jouer à l'intérieur lors des conditions météo défavorables.

Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich informe que les enseignants ne gardent pas les enfants à l'intérieur car comme ils y prennent leur goûter cela salit. Elle pense qu'il serait judicieux d'étudier un nouveau projet car la Commune a grandi ces dernières années.

M. Frédéric Boy souhaite avoir des précisions sur l'accord signé avec M. Mangeat. Il demande également si un préau est prévu à la future école du Muids et comment il a été possible de poser des portacabines vu que le bâtiment est protégé. Il fait remarquer que s'il y a une norme qui exige qu'un certain pourcentage du préau soit couvert cela pourrait être un angle d'attaque pour aller discuter avec l'architecte.

M. Christian Dugon lui répond que les droits de l'architecte existent toujours et rappelle que ce dernier est ouvert à faire une étude pour garder l'aspect architectural du bâtiment tout en créant un couvert.

M. Patrick König rappelle que lorsqu'il a fallu construire la rampe, un premier projet avait été adopté auquel l'architecte s'est opposé. Par conséquent, il a fallu refaire un projet mais avec ce dernier. Il demande si l'endroit où se trouvent les vestiaires n'était pas, dans le projet initial, appelé « préau couvert » et propose de développer cette partie ainsi que la partie qui était prévue pour le réfectoire à l'entrée.

M. Christian Dugon précise, par rapport au premier projet de la rampe, que ce dernier contenait des éléments architecturaux dangereux pour les enfants. Concernant les préaux couverts, ils sont notés comme tels dans les plans.

M. Patrick König demande pourquoi ces préaux couverts ne sont pas utilisés.

M. Nicolas Ray revient sur la question des portacabines et précise que dès lors où il s'agit de temporaire cela est accepté. Il informe également que deux préaux couverts sont prévus pour la future école du Muids. En réponse à la question de M. König, dans le cas où le postulat est renvoyé en Municipalité il pense que cette option sera étudiée parmi d'autres et qu'il pourra également répondre aux diverses questions.

M. Denis Berger informe que la Commune n'a pas signé de convention mais que M. Mangeat a imposé ses conditions.

Mme Fanny Weinmann soutient le postulat et pense que tant qu'une ou plusieurs propositions chiffrées ne sont pas présentées il est difficile de prendre une décision. Quand ces dernières seront présentées la Commission pourra se prononcer.

Mme Sylviane Jaquet demande si, dans le cas de décès de l'architecte, la Commune est toujours liée.

M. Christian Dugon lui répond qu'elle l'est à vie car par la suite le droit revient aux ayant droits de l'architecte.

M. Eric Jaquet revient sur le projet de la rampe et informe que le premier projet était chiffré à CHF 40'000.-- et celui de M. Mangeat CHF 100'000.--.

Mme Antonie Van Zandijcke Geldreich précise qu'elle demande une étude afin de trouver une solution quelle qu'elle soit.

Mme la Syndique informe que la Municipalité n'est pas contre d'étudier les différentes solutions et qu'il était important de déterminer s'il s'agissait d'une volonté de la majorité du Conseil. De plus, lors des 30 ans du CCS, M. Mangeat était présent et est ouvert à trouver une solution.

Le Président soumet le postulat au vote pour son renvoi en commission, aucune main n'est levée.

Le Président soumet le renvoi du postulat à la Municipalité au vote de l'assemblée.

Le renvoi du postulat à la Municipalité est accepté par une large majorité

10. Divers et propositions individuelles

M. Nicolas Ray informe que la deuxième édition de « NatuRando » est sortie et se trouve en vente à l'administration communale. Pour ceux qui possède la première édition, il y a la possibilité de la compléter avec les nouvelles fiches afin de se mettre à jour.

11. Annonce et préavis futurs

Mme la Syndique annonce qu'un préavis concernant l'alimentation en eau et défense d'incendie sera soumis au Conseil lors de la séance du 12 février.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

La séance est levée à 20h25

Le Président
Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante
Linn Zenoni